



Gentilly, le 22 octobre 2025

**MINIRIN 2,5 µg/dose**, solution pour pulvérisation nasale

**– Arrêt de commercialisation**

(Code CIP : 3400928099815)

*Information destinée aux endocrinologues, endopédiatres, médecins généralistes, urologues, néphrologues, gériatres, pédiatres, pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers.*

Madame, Monsieur,

Ferring SAS vous informe par la présente de l'arrêt de commercialisation à compter du 31 mai 2026 de **MINIRIN 2,5 µg /dose**, solution pour pulvérisation nasale, spécialité importée de Norvège. Cet arrêt, au niveau mondial, fait suite à la présence d'un agent stabilisant, le chlorobutanol, qui a été associé, suite à une administration intraveineuse (IV), à un allongement de l'intervalle QT entraînant un risque potentiel d'arythmie ainsi qu'à un risque de toxicité reproductive bien qu'aucun risque de cardiotoxicité ou de reprotoxicité n'ait été identifié après administration nasale.

Pour rappel, afin d'assurer la prise en charge des patients atteints de diabète insipide d'origine centrale pitresso-sensible, les alternatives thérapeutiques suivantes sont disponibles :

➤ MINIRINMELT 60 microgrammes, lyophilisat oral

(Code CIP : 34009 369 310 4 6 (X30) + 34009 369 311 0 7 (X100))

➤ MINIRINMELT 120 microgrammes, lyophilisat oral

(Code CIP : 34009 369 313 3 6 (X30) + 34009 369 315 6 5 (X100))

➤ MINIRINMELT 240 microgrammes, lyophilisat oral

(Code CIP : 34009 369 317 9 4)

➤ MINIRIN 4 microgrammes/ml, solution injectable

(Code CIP : 34009 330 915 2 1)

➤ MINIRIN Spray 10 microgrammes/dose, solution endonasale

(Code CIP : 34009 330 550 4 2)

➤ MINURIN 0,1 mg/ml solution endonasale en flacon pulvérisateur, importée d'Espagne

(Code CIP : 34009 280 999 1 4) disponible jusqu'en janvier 2026

➤ MINIRIN 2,5 µg/dose, solution pour pulvérisation nasale, importé de Norvège

(Code CIP : 3400928099815) disponible jusqu'en mai 2026

➤ MINIRIN 0,1 mg, comprimé

(Code CIP : 34009 362 202 1 8)

**Déclaration des effets indésirables**

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Ferring S.A.S. - 7, rue Jean-Baptiste Clément - 94250 Gentilly - France

Téléphone : 33 (0)1 49 08 91 23 - Télécopie : 33 (0)1 49 08 97 37

S.A.S. au capital de 4.000.000 € - R.C.S. Créteil B 322 624 735 00039 A.P.E. 4646 Z

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez : <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

**Information médicale**

Pour toute question ou information complémentaire, notre service d'information médicale se tient à votre disposition au numéro suivant : 01 49 08 67 60.

Les informations complémentaires sont accessibles sur le site de l'ANSM à l'aide du lien suivant : <http://ansm.sante.fr>

Nous vous prions d'agrérer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Philippe Niez*

Philippe Niez (22-oct.-2025 17:00:53 GMT+2)

**Philippe NIEZ**  
Directeur Médical

*Isabelle Husson*

Isabelle Husson (22-oct.-2025 17:15:12 GMT+2)

**Isabelle HUSSON**  
Pharmacien Responsable